

THE 2020



OPEN CALL

THE 2020 ARGOS OPEN CALL concerne :

1. la production d'une œuvre audiovisuelle à canal unique
2. la coproduction de deux œuvres audiovisuelles bénéficiant d'une subvention de 3.000 € chacune
3. le soutien en nature de 5 œuvres audiovisuelles

Détails de l'appel à projet :

1. si vous faites une demande pour cette option-ci et êtes sélectionné, **ARGOS** agira en tant que producteur principal de votre œuvre audiovisuelle à canal unique. **ARGOS** vous apportera son soutien tout au long des différentes étapes de la production de votre film, de son développement à sa première. **ARGOS** s'efforcera d'obtenir tous les fonds nécessaires à la réalisation de votre production, dont le budget total ne devrait pas dépasser 100.000 €. Tant au plan pratique qu'au plan du contenu, **ARGOS** sera à l'écoute de vos besoins. Enfin, votre film sera intégré à la collection d'**ARGOS** et nous vous offrirons une distribution mondiale non exclusive. Votre œuvre audiovisuelle finale doit être achevée au plus tard le 31 décembre 2022.
2. si vous faites une demande pour cette option-ci et êtes sélectionné, **ARGOS**

soutiendra votre travail audiovisuel par une subvention de coproduction de 3.000 €. Cette subvention peut être combinée avec un soutien en nature (voir détails au point 3). Votre production sera intégrée à la collection d'**ARGOS** et nous vous offrirons une distribution mondiale non exclusive. L'œuvre doit être finalisée entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021.

3. Si vous faites une demande pour cette option-ci et êtes sélectionné, **ARGOS** fournira une aide en nature à votre travail audiovisuel en mettant à votre disposition notre studio de montage et notre salle de projection. En outre, votre production sera intégrée à la collection d'**ARGOS**, avec la possibilité d'une distribution (toutefois non garantie). Afin de nous aider à évaluer votre candidature : veuillez indiquer vos besoins (par exemple, une estimation du temps de montage dans notre studio ; le nombre de séances de visionnage nécessaires dans notre salle de projection), ainsi qu'un délai de production compris entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021.

1/ Qui peut soumettre un projet ?

Des artistes individuels ou des collectifs d'artistes basés en Belgique.

2/ Quels types d'œuvres audiovisuelles pouvez-vous soumettre ?

1. L'appel à projet pour la production d'une œuvre audiovisuelle à canal unique concerne des œuvres destinées à être présentées et montrées dans un contexte de projection
2. Les appels à projet pour le soutien d'œuvres audiovisuelles par le biais de subventions de coproduction et/ou de soutien en nature concernent aussi bien les films à canal unique que les installations à canaux multiples.

THE 2020 **ARGOS** OPEN CALL concerne les films et/ou les installations d'artistes réalisables. En général, nous recherchons des œuvres audiovisuelles atypiques qui proposent une réflexion approfondie et critique sur leur sujet et/ou leur support. Sans appartenir à un genre particulier, les œuvres soumises doivent pouvoir être lues dans des contextes culturels et géographiques variés, et elles doivent se situer principalement dans le domaine des arts audiovisuels.

3/ Comment soumettre votre projet ?

Les demandes doivent être envoyées dans un seul fichier PDF à l'adresse suivante:

info@argosarts.org

Veillez utiliser comme sujet de votre courriel :

THE 2020 **ARGOS** OPEN CALL / Titre de votre projet

Le PDF doit comprendre tous les éléments obligatoires énumérés ci-dessous (voir 4) et tous les textes doivent être en anglais.

4/ Que faut-il inclure dans votre soumission?

Afin d'évaluer votre projet, nous aurons besoin de recevoir les éléments suivants dans un document PDF :

- Une lettre d'intention dans laquelle vous mentionnez clairement la subvention que vous demandez (la production d'une œuvre audiovisuelle à canal unique ; la coproduction d'une œuvre audiovisuelle ; le soutien en nature d'une œuvre audiovisuelle) (250 mots max.)
- Titre de votre projet
- Courte présentation (50 mots max.)
- Informations techniques (durée prévue, format, couleur et/ou noir et blanc, son, langue(s) / sous-titre(s) / légendes, et – le cas échéant – avenant sur l'installation technique)
- Synopsis (250 mots max.)
- Description de la pertinence de votre projet (150 mots max.)
- Plan financier, y compris la preuve des fonds acquis (non obligatoire pour l'appel à projet relatif à la production d'une œuvre audiovisuelle à canal unique)
- Budget (estimation approximative du budget pour l'appel à projet relatif à la production d'une œuvre audiovisuelle à canal unique)
- Planning (du début de votre projet jusqu'à la date de première souhaitée) et état actuel du projet
- Matériel audiovisuel (5 photos et 2 extraits vidéo max.)
- CV des artiste(s) (1 page max. chacun)
- CV des participants/collaborateurs concernés par le projet (3 pages max. au total > uniquement si applicable)

Seules les demandes complètes seront évaluées.

5/ Quand le projet doit-il être soumis ?

La date limite est fixée au 30 juin 2020 à 14 h CET.

6/ Qui évaluera votre candidature ?

Une fois que votre candidature aura été jugée admissible, elle sera soigneusement évaluée par un jury composé de deux membres de l'équipe d'**ARGOS** (www.argosarts.org/our-team), d'un commissaire de distribution invité actuel d'**ARGOS** (www.argosarts.org/visiting-curators-of-distribution) et de deux artistes. Les noms des membres du jury seront communiqués début juillet 2020.

7/ Quand pouvez-vous espérer une réponse?

Nous vous confirmerons la réception de votre demande, mais nous ne pourrons pas vous fournir de commentaires individuels. La procédure de sélection se déroulera au cours de l'été. La liste des projets sélectionnés sera communiquée à la mi-septembre.

8/ D'autres questions?

Nous répondrons avec plaisir à toutes les questions par courriel. Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : info@argosarts.org

9/ A propos d'**ARGOS** centre d'arts audiovisuels

Fondé en 1989 à Bruxelles, **ARGOS** est un lieu ressource pour la production et le développement des arts audiovisuels critiques, ainsi que pour leur distribution, conservation et restauration. **ARGOS** organise des expositions et des programmes, distribue des œuvres faites d'images en mouvement, et construit, conserve et diffuse une importante collection de films et de vidéos d'artistes.

ARGOS centre d'arts audiovisuels

Rue du Chantier 13

1000 Bruxelles / Belgique

www.argosarts.org

info@argosarts.org